Hon. Sir Francis Hincks said that the Government were responsible for their policy, and the negotiations between the Governor General and the Home Government could not be produced without the consent of all parties. In the House of Commons in England, it was a frequent occurrence for Ministers to refuse to produce correspondence between the Crown and other Governments, when such production would not be in the interest of the public.

Mr. Macdonald (Glengarry) contended that they had a right to the production of correspondence when they had to foot the Bill. He repudiated the doctrine of the Finance Minister that such correspondence could not be produced without the sanction of the Colonial Secretary in England.

Mr. Jones (Leeds and Grenville) supported the course of the Finance Minister and the views expressed by the member for Lambton.

Mr. Masson (Soulanges) said if it was the desire of the House, he would withdraw his amendment.

Amid some confusion the amendment was withdrawn.

The resolution was then carried.

SECRET SERVICE MONEY

On the item \$75,000 for secret service,

Mr. Macdonald (Glengarry) considered the sum too large, and moved that it be reduced to \$25,000.

Hon. Mr. Holton explained that the vote had been reduced by \$25,000 last night, the Opposition wishing it fixed at \$50,000.

Mr. Macdonald (Glengarry) accepted the suggestion of Hon. Mr Holton, and allowed the figure to remain at \$50,000.

Hon. Sir George-E. Cartier said Government primarily considered \$100,000 was required, but after consideration they had reduced it by \$25,000. He was prepared to state on the responsibility of the Government, that no sum less than \$75,000 would be sufficient for the service. The Fenian organization had not fulfilled its threat, but they continued their war-like movements in several quarters, and the money expended on secret service was true economy. The Government felt the urgent want of such a fund during last year.

L'honorable sir Francis Hincks déclare que le Gouvernement répond de sa ligne de conduite et que les négociations qui se sont déroulées entre le Gouverneur général et le Gouvernement anglais ne peuvent être produites sans le consentement de toutes les parties concernées. A la Chambre des Communes, en Angleterre, il arrive fréquemment que les ministres refusent de produire les lettres échangées par la Couronne et les autres gouvernements, lorsqu'une telle mesure n'est pas dans l'intérêt du public.

M. Macdonald (Glengarry) prétend que le public a le droit de voir ces lettres puisqu'il doit en payer la note. Il réfute le principe que le ministre des Finances a énoncé et selon lequel ces lettres ne pouvaient être produites sans l'autorisation du ministre des colonies, en Angleterre.

M. Jones (Leeds et Grenville) appuie la ligne de conduite du ministre des Finances et le point de vue exprimé par le député de Lambton.

M. Masson (Soulanges) déclare que si la Chambre le désire, il retirera son amendement.

Au milieu d'une certaine confusion, l'amendement est retiré.

La résolution est alors adoptée.

FONDS POUR LA POLICE SECRÈTE

Quant au crédit de \$75,000 destiné à la Police Secrète,

M. Macdonald (Glengarry) juge que la somme est trop importante et fait une motion tendant à la réduire à \$25,000.

L'honorable M. Holton explique que le vote d'hier soir, l'a réduite de \$25,000, l'Opposition voulant qu'elle soit fixée à \$50,000.

M. Macdonald (Glengarry) accepte l'idée de l'honorable M. Holton et permet que la somme demeure fixée à \$50,000.

L'honorable sir George-E. Cartier précise que le Gouvernement a considéré de prime abord qu'il fallait une somme de \$100,000, mais après examen, il a décidé de la réduire de \$25,000. Il est prêt à déclarer sous la responsabilité du Gouvernement qu'aucune somme inférieure à \$75,000 ne serait suffisante pour le service. L'organisation des Fénians n'avait pas mis à exécution sa menace, mais poursuivait ses mouvements à caractère guerrier dans plusieurs endroits et les fonds réservés à la Police Secrète étaient une réelle économie. Le Gouvernement a éprouvé l'urgence d'un tel fonds au cours de l'année passée.